

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 5 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 Mai à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel

Etaient présents :

JG Masson, M Delattre, R Lemaire, G Pruvost, C Chrétien, B Fruleux, R Blondel, J Mouchon, T Ingelaere, V Lagache, N Gernez, G Jamez, A Defevre

Excusés, procuration donnée : D Roussel

✓ ***PV Réunion CM du 30 mars 2023***

Lecture est faite du dernier procès-verbal, il est approuvé à l'unanimité.

✓ ***Vote subventions associations***

Il est décidé de renouveler l'adhésion à l'**Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire "Villes décorées"** soit 50 € pour les communes de 1000 à 5000 habitants. Le village de Fromelles est reconnu ville décorée croix de guerre.

De même, bien que n'ayant plus de CCAS, il est proposé que la commune adhère de nouveau à l'association UDCCAS (Commune de moins de 3149 habitants : la cotisation est de 50 €) .

Les décisions sont approuvées à l'unanimité.

✓ ***Vidéoprotection :***

- Choix de l'entreprise et demande d'autorisation préfectorale

Implantation de 6 caméras lecture de plaque « LAPI » aux entrées de la commune qui ne sont pas encore surveillées par les communes voisines, complétées par 5 caméras d'ambiances (3 voies publiques et 2 extérieures).

Raison de la mise en place :

- Aide à la protection des biens et des personnes par la mise à disposition auprès de la gendarmerie des images enregistrées
- Effets dissuasifs sur la petite délinquance (vols, drogue, accidents de la route avec délit de fuite ...)
- Effacement des images après 20 jours

Présentation du projet

- C'est l'entreprise Resipelec qui a été retenue pour un montant de 53 676.42 € HT Elle est la mieux disante suivant la cotation.
- La demande d'autorisation a été déposée en préfecture.
- **Demande de subvention aide « Pass vidéoprotection » de la région Hauts de France**

Communes de moins de 20 000 habitants (population municipale définie par le décret n°2003-485 relatif au recensement de la population) sises en région Hauts-de-France à l'exclusion des communes qui ont déjà bénéficié d'une aide de la Région au titre de ce dispositif en 2022.

Modalités de calcul de l'aide régionale

La subvention régionale est fixée à 30% des dépenses éligibles dans la limite de 30 000 € par commune. Ce taux pourra être inférieur à 30 % des dépenses éligibles si le montant de subvention sollicitée par la commune est inférieur à 30 % dans la limite de 30 000 €.

La participation minimale de la commune sera de 20% du montant total des financements apportés par des personnes publiques à l'opération subventionnée La demande d'aide devra être envoyée à la Région au plus tard le 16 juin 2023 Une commune ne peut bénéficier que d'une seule subvention au titre de ce dispositif en 2023.

L'aide attribuée au titre du présent dispositif n'est pas cumulable avec les autres dispositifs régionaux adoptés par le conseil régional ou sa commission permanente.

A fournir :

- Une délibération du conseil municipal compétent, approuvant le projet et sollicitant la subvention ;
- Une copie de l'arrêté préfectoral autorisant l'installation ou l'extension d'un système de vidéo protection attestant de la conformité des systèmes de vidéo protection installés aux dispositions législatives et réglementaires existantes en matière de vidéo protection et notamment l'article L251-2 du code de la sécurité intérieure et aux normes techniques définies par arrêté du Ministère de l'Intérieur (confer article L.252-4 du CSI) ;
- Un budget prévisionnel comprenant le plan de financement de l'opération faisant apparaître la subvention régionale et les autres subventions attendues ou obtenues, ainsi que la participation minimale de la commune ;
- Les devis détaillés correspondants et/ ou les Rapports d'Appel d'Offres ;
- Le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux ;
- Un RIB

Il est proposé de demander 30 % de subvention dans la limite de 30 000 €, soit 16 103 €.

- **Fond de concours Vidéoprotection MEL**

Le conseil de métropole du 19 Octobre 2017, par délibération N° 17 C 0938 a acté du lancement du Schéma Directeur Métropolitain de Vidéo Protection Urbaine (SDMVPU).

Par son adoption, la MEL portait l'ambition de donner une réponse adaptée aux besoins d'efficacité technique et budgétaire ainsi qu'à la nécessité de cohérence et de coordination des communes, de l'État et de la MEL en matière de vidéo protection.

Le fonds de concours dédié à la vidéo protection urbaine financera les projets neufs et ceux correspondant à une extension ou un renouvellement de dispositif existant. Une bonification pour les projets mutualisés entre communes voire avec la Métropole Européenne de Lille sera accordée. L'enveloppe de ce fonds de concours est proposée à 500 000 € par an entre 2021 et 2025, en complément et pas en substitution de celui de l'État. 1 Millions d'euros sont déjà programmés pour les années 2022 et 2023. L'avancement des projets communaux permettra de statuer sur la reconduction avec ajustement ou non de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Par ailleurs, il est apparu nécessaire de moduler la participation de la MEL en fonction du niveau d'équipement des communes. Aussi, celle-ci est fixée à 40 % des dépenses éligibles pour les nouveaux déploiements de moyens de vidéo protection urbaine et à 30% des dépenses éligibles pour les extensions de projet déjà existants, ainsi que pour les renouvellements de moyens technologiquement dépassés. Il est précisé que les montants sont plafonnés à 100 000 € pour les projets de création et d'extension et à 50 000 € pour les projets de renouvellement.

Le montant de dépenses éligibles est de 51 017.88 € HT

Il est proposé de demander 40 % de subvention dans la limite de 30 000 €, soit 20 407.15 € HT

Resterait à charge pour la commune 17 166.27 € HT pour la commune

La décision est approuvée à l'unanimité.

✓ ***Périscolaire : règlement et nouveaux tarifs rentrées 2023, PEDT***

Présentation du nouveau règlement aux services de restauration scolaire, garderies et mercredi loisirs.

Financement partiel de la CAF, et préparation d'un Projet Educatif Territorial (PEDT)- Plan Mercredi.

Le principe du plan ACM est accepté.

La nouvelle tarification incluse dans le règlement est votée à l'unanimité.

✓ ***Point voirie : aménagement centre bourg, demandes de la commune, liaisons douces à créer***

Une Réunion avec l'UTML est prévue le 26 mai de 10h30 à 12h. Il y a lieu de prévoir la réunion publique.

Il est décidé d'abandonner l'enfouissement des lignes rue de l'Eglise (100 K€ à charge pour la commune et 60 K€ pour la FEAL pour le mobilier d'éclairage). Le conseil renonce au projet à

portée essentiellement esthétique au profit de projets de rénovation de salles (rénovation thermique, nouvelle cuisine...)

Il est prévu pour le parking de l'école : dessouchage, pose d'un fourreau et remise à niveau sur la bande d'espace vert le long de la voie d'accès.

Un projet aménagement cheminement piétons – terrassement sera étudié en lien avec la MEL.

Sur la préemption rue des Vaulx, une visite de la MEL est prévue le 15 mai à 10h30

✓ **Avancée travaux Noréade**

Retard de 15 jours sur la rue des Vaulx, ce qui décale d'un mois l'arrêt de circulation.

Risque de ne pas avoir fini la rue de l'Eglise d'ici fin juin. Il y a lieu de planifier une partie de la phase 2 pour ne pas perturber les festivités de juillet.

- RUE DES VAULX :

- Anomalie dict Gaz au 18 et 18 b, Un mail sera envoyé à GRDF Monsieur Awuitoh
- Contrôle et tests réalisés le 14 avril, conforme, sauf une purge est à faire au droit du N°20
- Reprise des branchements à partir du 4 avril, réalisé à 80%
- Les usagers du N°20 et 22 ne se rendent pas disponible pour un échange en vue de la rénovation de leur branchement d'eau potable, un courrier leur sera transmis prochainement, nous venons de rencontrer ces usagers, la rénovation de leur branchement est programmée le 4/5 mai
-
- Réfections des pavages en trottoirs et chaussée, une équipe de maçons en cours
- Dépose des bordures et caniveaux en cours
- Préparation en vue des réfections trottoirs et chaussées à programmer
- Plan de recollement en cours
- Une attention particulière doit être donnée aux reprises de gazons
- Pas de ramassage des OM le lundi APM pour les bacs de recyclage,
- Nouveau ^planning a réaliser pour le 9 Mai
-

- RUE DE L'EGLISE :

- Démarrage des travaux à partir de mi-mai, du côté de la mairie,
- Le 22 mai arrivé du cirque,
- Marché aux puces le 7 juillet,

➤ Généralités

- Les réunions de chantier se dérouleront tous les **Mardi à 10 heures.**
- **Monsieur Auger souhaite une reprise pleine largeur de la voirie de la rue des Vaulx, cette demande ne pourra être retenue sans un impact direct sur l'enveloppe de travaux, une réunion spécifique est programmée le 2 mai afin de définir les surfaces de réfections pris en compte dans le cadre de l'opération après finalisation des travaux de rénovation des branchements d'eau potable.**
- A la suite de la réunion de chantier du 2 mai, il a été décidé aux vues du retard du chantier de ce revoir le 16 mai, afin de valider notre projet de réfection de tranchée.
- **Il est confirmé à Monsieur Auger que les bloc bordures seront déposés sur chacun des branchements d'eau potable rénovés et la purge de tranchée sous le bloc bordures effectués également sur l'ensemble des branchements rénovés.**

-

✓ **Point étude AMI centralité**

La Restitution de l'étude de potentialité par la CCI (chambre de commerce et de l'industrie) et la CMA (chambre des métiers et de l'artisanat) est prévue le mardi 30 mai de 13h30 à 15h en mairie (attente confirmation définitive). Les élus et acteurs de la tribu du sujet y sont conviés.

30% de réponses de la population pour l'instant

La Restitution enquête Flash "Oh La belle Ville" auprès des commerçants Fromellois pourra aussi être présentée.

- Présentation de l'enquête " Les habitudes et attentes des habitants du village de Fromelles"

Questionnaire :

<https://framaforms.org/les-habitudes-et-attentes-des-habitants-du-village-de-fromelles-1681491586>

Cette présentation est prévue le mardi 6 juin à 18h30 à la salle du temps libre.

Une invitation sera faite pour tous les habitants du village (réunion ouverte à tous).

- Une 2ème réunion avec la population devrait être prévue le jeudi 6 juillet à la salle du temps libre à 18h30.

Enfin, concernant les travaux de voirie situés rue de l'église. Ces derniers démarrent en septembre prochain pour une durée d'environ 4 mois, à ce titre ils sont éligibles au dispositif métropolitain « **commerces de proximité et travaux publics** » qui visent à accompagner les commerces de détails susceptibles d'être impactés par les travaux (je pense notamment au Bistrot Dit vin, commerce susceptible d'être impacté par cet aménagement).

Dans l'hypothèse où nous souhaiterions mettre en place le dispositif transactionnel de la MEL (qui vise notamment à permettre aux commerçants qui subiraient un préjudice : perte de marge brute liée au travaux, de déposer une demande d'indemnisation auprès de la MEL), il est nécessaire de nous en faire la demande par courrier à l'attention de Michel COLIN, VP Contrôle et gestion des risques, certification et transparence des comptes, ou par mail à Mme Robaey ou Henri VYGEN : hvygen@lillemetropole.fr afin de réaliser au moins 2 mois avant le début du chantier, un comité technique local permettant de présenter les travaux, les impacts sur la circulation et le dispositif amiable aux commerçants.

Suivant l'étendue du chantier rue de l'Église et des aménagements prévus, cette voie faisant partie intégrante de notre plan d'actions dans le cadre de l'AMI, on peut faire lien avec le dispositif métropolitain. La saisine officielle par courrier ou MEL est impérative à sa mise en œuvre.

Il est donné accord pour utiliser le dispositif métropolitain « **commerces de proximité et travaux publics** » qui visent à accompagner les commerces de détails susceptibles d'être impactés par les travaux, au niveau du Bistrot dit vin

✓ **Manifestations : commémorations de mai, concert école, cirque, kermesse, festivités d'été, rugby**

- Retour sur les commémorations d'avril et mai, concert école, baby-foot
- Semaine et parcours du cœur avec distribution de fruits à l'école.

20 mai : football australien de 12 h à 17h avec démonstration au stade de rugby

26 mai : Cirque pacotille – projet scolaire - spectacle

11 Juin : fête des gens qu'on aime à l'école

2 Juillet : foulées des Weppes à Aubers

3 Juillet : projet école sur le harcèlement scolaire – réception d'un prix à Lille

Communication, démonstration, mise à disposition salle école cantine

Accord pour mettre en place une convention avec le comité des fêtes l'autorisant à organiser les festivités de juillet et percevoir une subvention de 1500 € et d'encaisser les recettes d'occupation du domaine public pour la braderie.

La décision est approuvée à l'unanimité.

22 septembre : la nuit est belle

23-24 septembre : open de North is Coming à la salle Cathy Freeman.

Gala de rugby : présentation du projet de stèle

2 Février 2024 : Concert de poche, budget de 3000 € maximum, avec un pianiste – asso école, club des aînés et médiathèque – à la salle de sports Cathy Freeman

✓ **Informations diverses**

- Programme inspire : Avancement sur le projet de jumelage avec un village ukrainien, Klyvodyn. Un envoi d'une présentation de l'école de Fromelles est prévu
- Hébergement Ukrainiens : ces derniers ont emménagé depuis le 8 mai 2023 à Douai.
- Un prochain Conseil municipal est prévu le 9 Juin 2023 à 18h30 pour l'élection des délégués qui seront amenés à voter pour les élections sénatoriales du 24 Septembre 2023

Monsieur le maire informe qu'il déposera une liste :

Délégués : Jean-Gabriel Masson, Roselyne Blondel et Dominique Roussel

Délégués suppléants : Véronique Lagache, Roger Lemaire, Nathalie Gernez

- Portage des repas à domicile pour les aînés : Une nouvelle équipe de 4 personnes assure le portage des repas chez les aînés. Merci à eux.

✓ **Divers**

La proposition serait de modifier l'horaire du conseil municipal, de l'avancer à 20h le jeudi, dans un premier temps. Prochain conseil le 22 Juin 2023.

Accord

Tous les sujets ayant été abordés, la réunion se termine à 23h 20